

# La lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



ÉDITO

## Une nouvelle étape bientôt franchie

Le 16 mars dernier, le diagnostic du SAGE a été présenté à la commission locale de l'eau (CLE). Soumis à l'examen minutieux de ses membres, il sera adopté définitivement début juillet.

La CLE a, par ailleurs, fait le choix de confier la suite de l'élaboration du SAGE à un prestataire externe pour une parfaite neutralité. Le cabinet élaborera le scénario tendanciel et accompagnera la CLE dans le choix des actions à mettre en œuvre. Une étude particulière des sites emblématiques, Claias de Vire, Candol, Condé-sur-Vire et la Chapelle-sur-Vire, étayera les scénarios pour l'atteinte du bon état de la Vire moyenne. Le syndicat mixte du Val de Vire, structure porteuse du SAGE, et le SDSL, propriétaire de la Vire, assureront la maîtrise d'ouvrage de ces deux études, qui débiteront à la rentrée. Il y a donc du pain sur la planche pour les mois à venir.

*Bien sincèrement.*

**Philippe Gosselin,**  
président de la CLE



ACTU

### QU'EST-CE QUE LE SAGE ?

L'eau est l'affaire de tous ! Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) de la Vire doit fixer les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Ce dernier couvre 145 communes totalisant 112 600 habitants.

## Le Sage à l'étude

► Afin d'élaborer les scénarios du SAGE, la CLE souhaite faire appel à un cabinet d'études spécialisé indépendant. Indépendance qui s'explique par le sujet d'étude lui-même puisque qu'il s'agira, dans un premier temps, d'élaborer le « scénario tendanciel ». Cette « tendance » permettra de savoir si les objectifs fixés par le SDAGE seront atteints en 2015 et 2021 sans intervention autre que celles imposées par la réglementation. « L'étude analysera les tendances au niveau démographique, ressources,

climat, agriculture... », explique Stéphanie Legendre, chargée de mission au SMVV. « Il faudra non seulement évaluer les éventuels écarts par rapports aux objectifs, mais aussi chiffrer ces travaux. Ensuite, le cabinet pourra élaborer des scénarios alternatifs en se basant sur les enjeux identifiés à la fin de la phase de diagnostic ». Le cabinet rédigera les documents du SAGE (PAGD et règlement) sur la base du scénario retenu. Cette étude devrait durer 16 mois. ■

## Parole d'acteurs : « Le Sage devra être ambitieux »

► « La Fédération de pêche de la Manche, c'est 15 membres élus au Conseil d'administration et 6 salariés au service de plus de 13 000 adhérents. Pour leur satisfaction, mais aussi pour le bien de tous, nos statuts nous imposent de protéger le patrimoine piscicole et le milieu aquatique. Ces membres d'AAP-PMA peuvent pêcher des espèces parfois devenues rares ailleurs en France, c'est le cas sur la Vire, mais cela est discret, le cas est difficile. Elle a été très artificialisée pour la navigation. Actuellement propice aux poissons blancs, elle est incapable de produire ses carnassiers en quantité suffisante, car elle est peu connectée à son lit majeur. La grande surface d'eaux stagnantes n'est pas favorable à ces poissons d'eau vive, et malgré beaucoup d'eff-

orts dans la Manche, on ne peut guère espérer mieux que permettre à ces espèces exigeantes, mais recherchées, que de traverser le département pour aller se reproduire très en amont.

Sans qualité physique de la rivière, pas de qualité d'eau, et pas de qualité des peuplements aquatiques. Notre activité, à la fois populaire et sportive, en dépend. La maîtrise de la qualité des eaux de ruissellement qui alimentent la Vire est primordiale, mais désormais insuffisante. Le SAGE devra être ambitieux et aller au-delà de l'aspect chimique pour rendre à cette vallée la valeur piscicole et halieutique qu'on lui a connue jadis. Sans un changement important de notre paysage, rien ne se développera en termes de pêche et de milieu aquatique ». ■



La Fédération départementale de pêche

## ÉCREVISSES : UNE LUTTE INÉGALE

**Encore présente sur le bassin de la Vire, l'écrevisse à pieds blancs est toutefois une espèce menacée.**

On trouve encore des écrevisse dite « à pieds blancs », dans les petits cours d'eau frais et oxygénés. Cette espèce autochtone est fragile, contrairement aux autres variétés importées comme la « Signal » qui colonise tous les milieux. « Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la population d'écrevisse à pieds blancs a baissé à cause de la dégradation de la qualité de l'environnement, explique Yannick Salaville de la fédération de pêche du Calvados. Alors, on a réintroduit des espèces américaines, plus résistantes, mais aussi très prédatrices. »

Plus grande, la Signal se multiplie également beaucoup plus vite. « Elle mange tout, même les petites écrevisse à pieds blancs... De plus, elle est porteuse saine d'un champignon qui tue l'espèce autochtone. Le combat est inégal. » Plusieurs opérations ont été menées récemment pour lutter contre cette espèce. « Dans le Calvados, un étang colonisé par la Signal a été curé puis mis à sec durant plus d'un an. D'après les contrôles effectués par l'Office national de l'eau, il semble qu'elle n'ait pas survécu ». Sur le cours d'eau du Halgré, ce sont 800 individus qui ont été capturés afin de tenter de limiter l'extension de la population. Plus étonnant encore : « Sur le Sarthon, des mâles sont capturés et stérilisés avant d'être remis à l'eau. Cela provoque un échec de la reproduction et les mâles stériles s'entretuent ».



L'écrevisse Signal est bien plus grande que celle à pieds blancs



**CONTACT**  
**SMVV - SAGE**  
**Stéphanie LEGENDRE**  
 709 promenade des Ports,  
 50000 Saint-Lô  
 Tél. 02 33 72 56 70  
 Courriel : legendre.smvv@wanadoo.fr

**Directeur de publication :** Dominique Pain. **Rédaction :** Philippe Berruer / L'Acteur rural, Agence de l'eau de Seine-Normandie, Fédération de Pêche 50, Philippe Gosselin. **Photos :** Philippe Berruer / L'Acteur rural, SMVV, Assemblée Nationale / Stéphanie Legendre. **Conception graphique et mise en page :** Ecom Epub. **N° ISSN :** 2112-5392.

DOSSIER

# Le SDAGE

**SOUVENT MÉCONNU, LE SDAGE ORIENTE L'APPLICATION DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU. QUI L'ÉLABORE ET QUI EN SUIT L'APPLICATION ? QUE CONTIENT-IL ? QUEL RAPPORT A-T-IL AVEC LES SAGE ?**

► Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a pour objectif une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et fixe des objectifs de qualité des eaux. C'est le comité de bassin qui a la responsabilité de son élaboration. C'est une sorte de « parlement de l'eau » dans lequel l'ensemble des collectivités et des usagers est représenté : agriculteurs, industriels, pêcheurs, associations de consommateurs... Le SDAGE est le cadre légal et obligatoire de mise en cohérence des choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Sur le territoire de Seine-Normandie, dix défis sont à relever (voir encadré). Pour ce faire, le SDAGE a défini, sur son bassin, les zones géographiques pour lesquelles un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est nécessaire ainsi que

les objectifs que chaque SAGE devra atteindre à son tour.

### Des masses d'eau en plus ou moins bon état

« Ce fonctionnement de la gestion de l'eau est aujourd'hui le même à la fois sur les autres bassins du territoire national, mais aussi dans les autres pays européens, explique Isabelle Le Grand de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le SAGE a la responsabilité de s'approprier ces défis et de définir les moyens à mettre en œuvre sur son territoire pour les relever et atteindre ses objectifs. »

En 2015, s'achèvera le SDAGE en cours. « Nous devons alors mesurer l'atteinte ou non des objectifs. Sur le bassin Seine-Normandie, en 2010 seul un tiers des masses d'eau était en bon état. En 2015, 75 % de ces masses d'eau devront être en bon état à l'échelle de la Basse-Normandie... ».

« Une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau »

## 10 défis pour le Sdage :

1. Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
2. Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
3. Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
4. Réduire les pollutions microbiologiques des milieux
5. Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
6. Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides
7. Gérer la rareté de la ressource en eau
8. Limiter et prévenir le risque d'inondation
9. Acquérir et partager les connaissances
10. Développer la gouvernance et l'analyse économique

En savoir plus sur  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

